

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Mobiliser le potentiel académique pour réussir les transitions****E402**

La Commission Permanente,

- VU** le régime cadre exempté de notification n°SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023 pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 modifié et notamment son article 5.2.1,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-10, L1511-1, L1611-4, L4221-1, L4252-1 et suivants,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L211-7, L214-2 et L216-11, L711-17
- VU** la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 février 2021 approuvant le règlement d'intervention du dispositif de « chaires régionales d'application »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021 approuvant la convention-type
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 25 février 2022 approuvant les termes de l'appel à projets « Trajectoire Nationale »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant la stratégie régionale en faveur du dialogue sciences-société (2023-2028),
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2024 approuvant le Budget primitif 2025, notamment son programme E402 « Mobiliser le potentiel académique pour réussir les transitions »,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

Objectif 7 : Promouvoir le développement de collaborations publiques-privées

Mesure 17. Soutenir les collaborations de projets

Dispositif « Trajectoire Nationale »

D'ATTRIBUER

à Le Mans Université, une subvention d'investissement d'un montant de 50 000 € sur une dépense subventionnable de 82 599 € HT en soutien à son projet de labcom dans le cadre du dispositif « Trajectoire nationale »,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

Mesure 18. Constituer des équipes publiques privées pérennes

Dispositif de chaires régionales d'application

D'ATTRIBUER

à INRAe, une subvention d'investissement d'un montant de 140 000 €, sur une dépense subventionnable de 225 000 € HT, en soutien à la chaire « RABBIT»,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER

la convention correspondante présentée en annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

à Le Mans Université, une subvention d'investissement d'un montant de 129 768 €, sur une dépense subventionnable de 152 668 € HT, en soutien à la chaire « PEDG»,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER

la convention correspondante présentée en annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

Cancéropôle Grand Ouest – soutien aux projets lauréats d'Appel d'Offre Structurant 2024

D'ATTRIBUER

une subvention d'investissement de 114 500 € à l'INSERM sur un montant subventionnable de 114 500 € HT ,

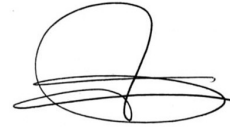
D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention correspondante conformément à la convention-type approuvée par la Commission permanente du 21 mai 2021.

La Présidente du Conseil régional

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe l'Ecologie Ensemble.

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Samia SOULTANI-VIGNERON, Constance NEBBULA, Philippe HENRY.

REÇU le 12/02/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs